

L'Angleterre
ou
La vérité du Libéralisme
(Voltaire et HEGEL)

" la *Magna Charta*, le fondement de la liberté anglaise, c'est-à-dire surtout les privilèges de la noblesse." (Hegel)

D'aucuns, Montesquieu et surtout Voltaire -" des hommes plus spirituels " (idem¹)-, n'ont cessé de chanter les louanges du régime anglais, tandis que d'autres, probablement plus avisés et sûrement plus « profonds », Hegel et Marx essentiellement, nous ont constamment mis en garde contre ses défauts, ses torts, voire ses « vices », à peine cachés². Pour se faire soi-même une idée juste de ce dernier et de la culture anglaise en général, il convient d'écouter attentivement l'argumentaire des deux camps cités et particulièrement des *Lettres anglaises* ou *philosophiques* et des *Leçons sur la Philosophie de l'Histoire universelle*. S'en dégagera une image claire et objective, confirmée de surcroît par l'Histoire effective, de l'*ethos* britannique : celui d'une société dont les mérites économiques et scientifiques insignes ne sauraient masquer les graves insuffisances ou les lourds manquements politiques et spéculatifs, nonobstant "la fierté... de la nation anglaise", soulignée par Hegel dans le passage qu'il lui consacre. Et qui mieux qu'un philosophe «étranger» peut broser le portrait impartial d'une collectivité ?

Il ne suffit pas en effet d'avoir visité ni séjourné, à l'instar de Voltaire, dans un pays, pour en ramener une représentation adéquate ; encore faut-il en proposer une analyse réfléchie, reposant non point sur des impressions ou opinions personnelles, mais sur une théorie ou vision d'ensemble des faits et gestes humains, eux-mêmes saisis donc dans le contexte de l'Histoire de l'Humanité, et non dans la seule perspective de leur détail national ou singulier. Or, de ce point de vue, l'unique acceptable, lorsqu'il s'agit de comprendre, la démarche du penseur allemand s'avère autrement plus pertinente que les billets d'humeur désordonnés et fort partisans (subjectifs) du polémiste français ; il est vrai que ce dernier ne croyait guère de toute façon à la possibilité d'une Philosophie de l'Histoire et n'avait cure d'un Sens global des Œuvres / Réalisations humaines, dont la notion même lui eût paru à coup sûr absurde. Quoiqu'il en soit de la conception ou plutôt de l'absence de conception du Patriarche de Ferney, il importe de comparer son tableau des institutions anglaises avec celui du Professeur de Berlin.

On se rendra alors compte à la fois de la nécessité d'une méthode ou d'un système pour mener à bien une enquête historico-sociale quelconque, et de ce qui se pare, dans le cas précis qui nous occupe, un examen purement idéologique de l'Angleterre d'un exposé conceptuel du même sujet. Pour le vérifier, penchons-nous scrupuleusement sur leurs textes respectifs.

¹ *Ph.H.* p. 311 et *E. III.* § 394 Add. (Vrin)

² Montesquieu, *E.L.* XI. VI. *De la Constit. d'Angleterre* ; Voltaire, *Lettres anglaises* ou *philosophiques* VIII-X ; Hegel, *Leçons sur la Philosophie de l'Histoire* 4^e partie 3^e sec. pp. 344-345 et Marx, *Le Capital*, passim

I. La dite Liberté anglaise (Voltaire)

Écrites initialement en anglais et parues à Londres en 1733, lors de l'exil de l'auteur, sous le titre *Letters concernig the English Nation*, les *Lettres sur les Anglais*, devenues *Lettres philosophiques*, annoncent d'emblée et sans détour leur intention apologétique, malgré ses rares et superficielles pointes ironiques coutumières :

" J'ai cru que la doctrine et l'histoire d'un peuple si extraordinaire méritaient la curiosité d'un homme raisonnable."

L'on s'étonnera presque qu'il n'ait pas choisi cette contrée pour lieu de résidence permanente. Quoiqu'il en soit, on ne cherchera point chez lui une étude sereine et scientifique de l'État et des mœurs anglaises mais seulement une « évaluation » toute singulière du modèle britannique, dictée notamment, pour ne pas dire exclusivement, par les origines sociales de son rédacteur (noblesse de robe) et ses déboires politico-juridiques en France (affaire du chevalier de Rohan). Les limites manifestes de cet ouvrage ne doivent pas nous dissuader de lire les attendus de son jugement, ne serait-ce que pour en mesurer pleinement la partialité ou les parti-pris, relativement répandus depuis, en partie à cause de l'influence imméritée du représentant attitré de l'"homme raisonnable" ou mieux du (bon) sens commun - "esprit frivole (tel celui de Voltaire)"³.

Montesquieu avait déjà fait l'éloge *De la Constitution d'Angleterre* (E. L.) avec la séparation des "trois sortes de pouvoirs ; la puissance législative, la puissance exécutive des choses qui dépendent du droit des gens et la puissance exécutive de celles qui dépendent du droit civil" (XI. VI.). Et il avait proclamé le grand respect dans lequel il tenait " un peuple libre " (XIX. XXVII.), au point de le citer en exemple au reste du monde (XX. VII.).

" C'est le peuple du monde qui a le mieux su prévaloir à la fois de ces trois grandes choses, la religion, le commerce et la liberté."

L'anglophilie ou la référence au spécimen anglo-saxon ne date pas d'aujourd'hui et touche y compris des esprits très estimables.

Voltaire encensera pareillement la liberté anglaise, en commençant par celle du culte, non sans constater cependant l'existence d'une religion dominante.

" C'est ici le pays des sectes. Un Anglais, comme homme libre, va au Ciel par le chemin qui lui plaît. Cependant, quoique chacun puisse ici servir Dieu à sa mode, leur véritable religion, celle où l'on fait fortune, est la secte des évêques, appelée l'Église anglicane, ou l'Église par excellence." (V)

Dans un des *Contes philosophiques*, *L'Ingénu*, le Huron se prévaut d'une licence identique pour refuser le baptême : "L'Ingénu répondit qu'en Angleterre on laissait vivre les gens à leur fantaisie". Toutefois, et à l'instar de son illustre prédécesseur, il notera surtout les libertés juridico-politiques, allant jusqu'à présenter *Le Parlement* britannique comme l'étalon politique par excellence - "ce gouvernement sage" -, devant inspirer tous les Gouvernements de la planète et particulièrement le nôtre, régi à l'époque par la monarchie absolue.

" La nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant, et qui, d'efforts en efforts, ait enfin établi ce gouvernement sage où le Prince, tout-puissant pour faire du bien, a les mains liées pour faire le mal, où les seigneurs sont grands sans insolence et sans vassaux et où le peuple partage le gouvernement sans confusion." (VIII)

³ Kant, *Anthrop.* I § 55 p. 87 (Vrin) ; cf. égal. *Réfl. Anthrop.* 855 in A.K. XV, 1 p. 378

A l'en croire, la Liberté serait le but de la politique des Anglais qui s'en seraient faits les champions non seulement chez eux, mais à l'échelle universelle.

" Ce peuple n'est pas seulement jaloux de sa liberté, il l'est encore de celle des autres." (ibidem)

Telle eût été l'unique raison, " sans aucun intérêt " (ibidem), de leur opposition à Louis XIV. Sur ce point précis mais capital, car il engage toute l'interprétation de l'Histoire, il se montrait moins naïf en son *Histoire de Charles XII* où, tout en distinguant la royauté nordique de la royauté latine, il y suspectait légitimement des motivations « égoïstes » aussi troubles.

" Le nom de roi, titre qui en différents pays se donne à des puissances bien différentes ; car en France, en Espagne, il signifie un homme absolu, et en Pologne, en Suède, en Angleterre, l'homme de la république. (...) Les Anglais et les Hollandais seront toujours pour le prince qui favorisera le plus leur trafic."⁴

Son inspirateur direct lui avait frayé la voie, en débusquant et dénonçant le «mercantilisme» anglais, sous la façade des « nobles » idéaux affichés.

" D'autres nations ont fait céder des intérêts du commerce à des intérêts politiques : celle-ci a toujours fait céder ses intérêts politiques aux intérêts de son commerce." (XX. VII.)

Ce dernier suggérait ainsi une chronique moins crédule et unilatérale, plus circonspecte ou « scientifique » en somme, du passé de la Grande-Bretagne.

Certes lui-même émettra bien quelques doutes sur le « libéralisme » anglais, en considérant tout d'abord sa genèse tardive.

" Ce mélange heureux dans le gouvernement d'Angleterre, ce concert entre les Communes, les Lords et le Roi n'a pas toujours subsisté." (IX)

Puis il observera ce que cette invention britannique doit à l'origine aux luttes entre les « supérieurs », le Souverain et les Barons, ceux-ci entendant partager l'autorité avec celui-là, et sauvegarder du coup leurs privilèges et leur domination sur le peuple.

" La liberté est née en Angleterre des querelles des tyrans." (ibidem)

Sontextefondateur, la *Magna Charta*, fut le fruit d'un compromis, arraché de force par les nobles au Roi Jean-sans-Terre en 1215, sans que "le reste de la nation" (ibidem) en bénéficiât vraiment.

" Cette Grande Charte, qui est regardée comme l'origine sacrée des libertés anglaises fait bien voir elle-même combien peu la liberté anglaise était connue. Le titre seul prouve que le roi se croyait absolu de droit, et que les barons et le clergé même ne le forçaient à se relâcher de ce droit prétendu que parce qu'ils étaient les plus forts." (ibidem)

Il remarquera en conséquence et soulignera le caractère très partiel, relatif et fort sélectif, voire « illusoire » et/ou « illusionniste », de la dite *Charte* et des libertés qu'elle promulguait. Les minces avantages qu'en retirèrent les masses dissimulent tout juste une simple substitution à une oppression concentrée mais vague d'une oppression diluée et d'autant plus proche de chacun.

" Une telle liberté tenait encore beaucoup de l'esclavage. ... Et ce règlement parut au peuple une vraie liberté, parce qu'il ôtait une plus grande tyrannie." (ibidem)

⁴ *Op. cit.* I. - VI.

Et même si "les vilains" s'enrichissent progressivement et si "la Chambre des Communes devint de jour en jour plus puissante" (ibidem), cela ne saurait occulter une inégalité criante persistante entre les différentes couches ou classes sociales et donc une fort injuste répartition du pouvoir.

Néanmoins, en dépit de ces réserves sérieuses, le rédacteur des *Lettres anglaises* n'en continue pas moins à percevoir dans la société britannique avec son droit, quelquefois " absurde " et trompeur, une collectivité avec des lois ou des règles idylliques " où personne n'est foulé, et personne ne se plaint " (ibidem) et dans sa liberté l'expression idéale/vraie de celle-ci.

" L'Angleterre a réuni la vraie liberté avec la royauté ;"

Dans *Le Siècle de Louis XIV*, Voltaire datera la naissance de la pleine liberté à la nomination en 1689 de Guillaume III à la couronne d'Angleterre, y lisant l'âge d'or du règne des institutions anglaises dans leur perfection achevée.

" Ce fut là l'époque de la vraie liberté de l'Angleterre. La nation, représentée par son parlement, fixa les bornes si longtemps contestées des droits du roi et de ceux du peuple ; et ayant prescrit au prince d'Orange les conditions auxquelles il devait régner, elle le choisit pour roi, conjointement avec sa femme Marie, fille du roi Jacques."⁵

Mais il s'agit là d'un détail historiographique secondaire.

L'activité préférée des Anglais, le Commerce, favorise cette idylle dont elle s'avère partant à la fois la cause par les moyens qu'il procure, et l'effet par le champ d'action que cette dernière lui offre.

" Le commerce, qui a enrichi les citoyens en Angleterre, a contribué à les rendre libres, et cette liberté a étendu le commerce à son tour ; de là s'est formée la grandeur de l'État." (X)

Ils en tirent " un juste orgueil " (ibidem) et, contribuant au bien-être général, prouvent leur « supériorité » sur la nation française dont l'aristocratie oisive est davantage préoccupée par la cour et l'étiquette que par la prospérité ou les affaires matérielles du monde, auxquelles nous invitent à travailler, fût-ce de manière paradoxale, les derniers mots de *Candide* : " il faut cultiver notre jardin ".

" J'en sais pourtant lequel est le plus utile à un État, ou un seigneur bien poudré qui sait précisément à quelle heure le Roi se lève, à quelle heure il se couche, et qui se donne des airs de grandeur en jouant le rôle d'esclave dans l'antichambre d'un ministre, ou un négociant qui enrichit son pays, donne de son cabinet des ordres à Surate et au Caire, et contribue au bonheur du monde." (ibidem)

Plus en conformité avec la vérité historique, Montesquieu nuançait ce libéralisme économique, rappelant qu'ils s'accompagnaient de nombreux règlements protectionnistes, parfois indispensables, il est vrai, à l'exercice de la liberté, sous peine de le voir sombrer sous la force des choses.

" La liberté du commerce n'est pas une faculté accordée aux négociants de faire ce qu'ils veulent ; ce serait bien plutôt sa servitude." (XX. XII.)

⁵ *Remarques sur l'histoire in Œuvres mêlées et Op. cit. chap. XV*

Outre l'économie la liberté a fertilisé la pensée, qui en retour l'a également délivrée de la superstition et du coup fortifiée, et justifie l'apparition d'esprits aussi éminents et «positifs» que Bacon ou Locke - "des philosophes qui devraient être les précepteurs du genre humain" (XXII)- et surtout l'immense Newton.

" Son grand bonheur a été non seulement d'être né dans un pays libre, mais dans un temps où les impertinences scolastiques étant bannies, la raison seule était cultivée ; et le monde ne pouvait être que son écolier." (XIV)

Ceux-ci se situent aux antipodes de l'«idéalisme» ou de la chimère française, incarné par Descartes –et ses épigones, Malebranche en tête-, dont, hormis "la géométrie ... [quasi toute la] philosophie ne fut plus qu'un roman ingénieux, et tout au plus vraisemblable pour les ignorants" (ibidem). Plus généralement et grâce à leur *Liberté de penser*, vantée dans le *Dictionnaire philosophique*, l'Angleterre serait devenue la patrie des sciences.

" La société royale, ou plutôt la Société libre de Londres, travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent de nos jours les découvertes sur la lumière, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, et cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeler ce siècle *le siècle des Anglais*, aussi bien que celui de Louis XIV."

Quant aux Français ils se contenteront du titre purement honorifique de "législateurs de l'Europe" en matière de Goût et des Lettres⁶. Et même ce dernier pourrait leur être disputé, dans la mesure où l'État britannique garantit " le droit de parler en public ", comme le soulignent les *Lettres*.

" En Angleterre communément on pense, et les lettres y sont plus en honneur qu'en France. Cet avantage est une suite nécessaire de la forme de leur gouvernement." (XX)

Et il aura beau feindre de ne point vraiment trancher entre leurs mérites respectifs et ceux des Italiens -" Je ne sais à laquelle des trois nations il faudra donner la préférence " (XXII)-, son choix est clair.

Synthétisant sa conception de l'histoire dans l'*Essai sur les Mœurs et l'Esprit des Nations*, l'écrivain reviendra sur l'importance et la constance de la liberté ou politique anglaise, comparée à la nôtre.

" Les Anglais, ce peuple devenu puissant, célèbre par le commerce et par la guerre, gouverné par l'amour de ses propres lois et de la vraie liberté, qui consiste à n'obéir qu'aux lois, n'était rien alors de ce qu'ils sont aujourd'hui. (...) Cela prouve que le caractère des Anglais est plus constant et plus ferme que celui des Français. (...) La forme du gouvernement anglais n'a point changé comme la nôtre ;"

L'État a pu faillir par moments dans la définition ou la délimitation de celle-ci, ne sachant pas " jusqu'où devaient s'étendre les prérogatives des rois et l'autorité des parlements ", ou se lancer dans des aventures conquérantes, contraires à ses intérêts réels, et vouées d'avance à un échec certain, le "peuple anglais, amoureux de la liberté"⁷ n'aurait en revanche, et inversement au peuple français, prompt à s'enflammer pour des causes rapidement oubliées, jamais perdu de vue l'essentiel.

⁶ *Le Siècle de Louis XIV* XXXI et XXXII

⁷ *Op. cit.* chaps. XXVI – LXXVI – LXXXV ; LXXVIII et LXXXIX

Mais si "la vraie liberté ... consiste à n'obéir qu'aux lois" ou, en un style nettement plus philosophique : " la liberté n'est donc autre chose que le pouvoir de faire ce que je veux ", et non à rêver à faire n'importe quoi ou à faire indifféremment une chose ou son contraire, au gré de son humeur changeante - "il n'y a point de liberté d'indifférence"-, son sort est fatalement subordonné à celles-ci et au pouvoir qu'elles attribuent aux hommes, à tous les hommes.

" L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté. (...) Il n'y a donc point de liberté sans lois. ... En un mot la liberté suit toujours le sort des lois, elle règne ou périt avec elles ;" (Rousseau)⁸

Il ne suffit pas en effet de s'opposer, après Montesquieu, à une opinion populaire solidement ancrée, ni de poser avec lui une idée, même exacte, de la Liberté.

" Il est vrai que dans les démocraties le peuple paraît faire ce qu'il veut ; mais la liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans un État, c'est-à-dire dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir." (XI. III.)

Encore faut-il en déduire/exposer correctement et intégralement les corollaires ou leçons logiques, à savoir se demander quel type de lois, soit de devoirs et droits, est propice à sa réalisation, étant entendu que son exigence demeure sans aucune équivoque : promouvoir une Liberté valable pour tous et donc des moyens égaux, permettant à tous d'en profiter équitablement. Or les lois anglaises assurent-elles une telle autonomie universelle ; confèrent-elles à chacun les possibilités de faire valoir des droits similaires, sans avantages ou désavantages abusifs ? Par anticipation, mais aussi suite à ce qui précède, il est loisible d'en douter et de s'interroger.

Victime de ses préjugés de classe -" En général, les hommes ont l'esprit de leur état " (XX)- et faute d'articuler ce genre de questions, en d'autres termes faute de philosopher véritablement -"Jem garderai bien d'examiner la chose en philosophe" (XXI)-, l'essayiste s'arrête à la surface des choses et, lors de son "petit voyage", prend pour argent comptant les déclarations des Anglais et de "leurs philosophes[?]" (XXII), quand il n'écoute pas simplement son ressentiment envers la France. Nul ne saurait se satisfaire de son enquête telle quelle.

Il appartiendra à un Philosophe digne de ce nom, «alle-mand» (universel) de surcroît, Hegel -précédé par son *compatriote* Kant, qui dénonçait déjà "leurre d'unemonarchieaupouvoirlimité"- d'approfondir l'analyse du pays et de nous en livrer un tableau historique, politique et mental autrement plus averti, argumenté et critique ; ce qu'il fera essentiellement dans ses *Cours*. Nonobstantlacurieuseethauteestimedanslaquellecederniertenaitcelui-làenses *Ières Publications* -"Le comportement de Voltaire est un exemple de l'authentique bon sens, que cet homme a possédé à un si haut degré (...) un historien pour le moins spirituel" -estime pondérée par cet autre jugement : " mais cette forme du rationnel n'est pas encore celle de la connaissance concevante "⁹-, nous l'abandonnerons ici sans regrets, afin de nous tourner du côté de l'étude philosophique de la Liberté effective et partant de ce que nous qualifierons ici d'entrée *la pseudo-liberté anglaise*.

⁸ Voltaire, *Dico. Philo.* art. *Liberté* (nous soulignons) et Rousseau, *C.S. I. IX.* - *Lettres de la Montagne VIII.*

⁹ Kant, *C.F. II. 8.*; Hegel, *F.S.C. III. in op. cit.* p. 289 - *Actes ass. états Wurt.* in *É. pols.* p. 208 (Ch. libre) et *E. § 394 Add.*

II. La pseudo-liberté anglaise (HEGEL)

Dans ses *Leçons sur la Philosophie de l'Histoire universelle*, *Le Monde germanique*, le philosophe se penche à plusieurs reprises sur la chronique anglaise et compare le destin de ce pays et la nature de ses institutions avec ceux des autres peuples européens, «germaniques» ou apparentés. Par deux fois (pp. 311 et 328) il y revient sur la *Magna Charta* pour pointer l'ambiguïté ou mieux l'« hypocrisie » d'un texte qui, sous couvert de défendre la liberté de tous, protège en fait quasi exclusivement les privilèges de la noblesse.

" Les barons forcèrent le roi Jean à confirmer par serment la *Magna Charta*, le fondement de la liberté anglaise, c'est-à-dire surtout les privilèges de la noblesse."

En effet ce que les nobles arrachèrent ou extorquèrent à la royauté ce n'est pas la Liberté mais uniquement leurs libertés, c'est-à-dire la conservation de leur vie (*Habeas Corpus*), de leurs biens et de leurs prérogatives fiscales, sans égards pour l'intérêt général ou pour la situation des autres composantes de la société dont ils n'avaient cure, ne se souciant que de "leurs privilèges ... contre le pouvoir royal et les bourgeois".

" Les barons d'Angleterre extorquèrent au roi la *Magna Charta*, mais les bourgeois n'y gagnèrent rien, ils restèrent bien plutôt dans leur ancienne condition."

Certes, peu ou prou aidés par le roi, ceux-ci se révoltèrent et obtinrent voix au chapitre, via la Chambre des Communes.

" Les villes aussi s'élevèrent bientôt, favorisées par les rois contre les barons, au troisième État et à une Représentation des Communes."

Ils profitèrent également, indirectement et partiellement, des « licences » consenties aux nobles, mais, la structure sociale restant pratiquement inchangée, ni eux ni, et encore moins, les paysans ne bénéficièrent d'une amélioration substantielle dans leurs conditions de vie ou dans leur liberté, croulant au contraire sous l'exploitation ou " la servitude " séculaire, et ce quelque soit finalement le statut civil ou politique officiel de l'aristocratie ou des nantis. La duperie idéologique libérale devient dès lors patente.

" Quand il est question de liberté, il faut bien prendre garde si ce ne sont pas en réalité des intérêts privés dont on parle. Car alors même qu'on ôtait à la noblesse sa puissance souveraine elle opprimait encore le peuple par l'assujettissement, le servage et les droits de justice, et celui-ci était soit incapable de posséder, soit courbé sous le poids de la servitude et ne pouvait vendre son bien en toute liberté."

L'état réel qu'il masque rappelle étrangement celui "des patriciens ... [et] plébéiens" romains¹⁰.

On le voit, l'« escroquerie » du « libéralisme » particulièrement prégnante en Grande-Bretagne, tant dans le domaine économique, social que politique, ne date pas d'aujourd'hui. Après Rousseau, Marx la dénoncera pareillement dans son *Discours sur le Libre-échange* (1848), en réponse précisément à " Ricardo, l'apôtre des *free-traders* anglais, l'économiste le plus distingué de notre siècle ".

" Messieurs, ne vous en laissez pas imposer par le mot abstrait de *liberté*. Liberté de qui ? Ce n'est pas la liberté d'un simple individu, en présence d'un autre individu. C'est la liberté qu'a le capital d'écraser le travailleur."¹¹

¹⁰ *Ph.H.* p. 232

¹¹ *Op. cit.* pp. 146 et 154 in *Œuvres Écon.* I (Pléiade) ; pour Rousseau, vide *Discours écon. pol.* III (art. *Encycl.*)¹¹

Mais c'est surtout dans le dernier chapitre du livre, intitulé *Siècle des Lumières et Révolution* où il dresse le bilan de "la Révolution française au point de vue de l'histoire universelle" (p. 343), en confrontant les attitudes et les réactions des différents États européens face à elle, que Hegel consacre un passage significatif à " l'Angleterre ". Il importe d'autant plus de commenter cet extrait que la question anglaise et/ou celle de la liberté joue un rôle crucial dans la vision philosophique de l'Histoire - "L'histoire universelle est le progrès dans la conscience de la liberté"¹². En tant que telle elle n'a cessé de retenir l'attention du philosophe de Berlin, celui-ci lui ayant même dédié ses ultimes pages publiées, *A propos du « Reformbill » anglais*, où il distingue soigneusement l'affirmation formelle des droits de l'examen de " leur contenu matériel " et souligne la valeur exemplaire et le leurre de la constitution anglaise sur ce sujet :

" et la constitution anglaise, plus que toute autre, donne à notre jugement l'occasion de considérer cette différence, après que les peuples du continent s'en furent laissé imposer par les déclamations sur la liberté anglaise et par la fierté de ce pays concernant sa législation."

Il y réitère d'ailleurs son appréciation négative de "la *Magna Charta* ... [et du] *Bill of Rights*"¹³.

Méditant sur le Royaume-Uni « éternel », le rédacteur des *Leçons* constatera son indifférence aux profonds bouleversements introduits par la Révolution française et louera dans un premier temps, à l'instar de Voltaire, l'invariance ou la stabilité du régime anglais.

" L'Autriche et l'Angleterre sont demeurées hors du cercle du mouvement intérieur et ont donné d'immenses preuves de leur consistance interne."

Hormis les brefs épisodes, et encore, de la *Guerre civile anglaise*, la *Grande Rébellion* -dirigée par le puritain Cromwell et traversée par des élans religieux et égalitaristes "fanatiques" (p. 332) animés par des *Niveleurs*, vite réprimés-, qui aboutit à la décapitation en 1649 de Charles Ier, et de la *Glorieuse Révolution* ou la *Révolution sans effusion de sang* qui destitua en 1688 le roi catholique Jacques II, la Grande-Bretagne ne se montra guère sensible à une volonté de transformation radicale.

Pourtant les Principes Révolutionnaires français, *Liberté et Égalité*, eussent dû trouver une oreille complaisante chez eux, vu leur tradition libérale.

" L'Angleterre aussi, au prix de grands efforts, s'est maintenue sur ses antiques bases ; dans l'ébranlement universel, la constitution anglaise s'est maintenue, quoique cet ébranlement la touchât d'autant plus près, que chez elle déjà, le Parlement public, l'habitude des assemblées publiques de toutes les classes, la liberté de la presse, rendaient facile la possibilité de faire pénétrer dans toutes les couches de la nation les principes français de liberté et d'égalité."

Or c'est exactement l'inverse qui se produisit : mais faut-il vraiment s'en étonner ou offusquer ? A quelques exceptions près remontant au tout début de la Révolution, ils n'y rencontrèrent qu'une franche opposition, dont témoignent les *Réflexions sur la Révolution en France* de Burke, éditées dès 1790, elles-mêmes constituant la matrice de tous les procès *libéraux* intentés à cette Révolution bourgeoise de 1789, comme à toutes les Révolutions du siècle dernier, Révolution russe de 1918, Révolution chinoise de 1949 et pourquoi pas futures.

¹² Ibidem Introd. p. 28 ; cf. égal. 4^e partie p. 346

¹³ *Op. cit* p. 360 in *Écrits pols*.

Nul hasard à cela et entre les deux hypothèses explicatives de cette réception hostile, une mentalité positiviste ou pragmatiste : rétrécie et réfractaire aux Idées générales (universelles) ou une société les ayant déjà mises en œuvre, pour ne pas se sentir concernée par elles, on ne balancera point longtemps.

" La nation anglaise était-elle d'une culture intellectuellement trop médiocre pour saisir ces principes généraux ? Mais dans aucun pays on n'a plus réfléchi et publiquement discuté sur la liberté. – Ou bien la constitution anglaise était-elle déjà entièrement à ce point une constitution de liberté ? Ces principes étaient-ils chez elle déjà à ce point réalisés qu'ils ne pouvaient plus éveiller de résistance ni même d'intérêt ?"

Car, et même si, selon les claires et affirmées *Leçons sur l'Histoire de la Philosophie*, " *l'Angleterre a particulièrement cultivé le droit politique* ", l'on a déjà dit ce qu'il fallait penser de la conception et de la discussion anglaises de la liberté et des lois qui lui sont afférentes.

La première hypothèse s'impose donc, l'« empirisme », id est une théorie vulgaire qui dénie manifestement toute autonomie et toute validité intrinsèque aux concepts « purs » universels, non issus de l'expérience -dont Bacon fut " le chef et le représentant ", Hobbes le continuateur et à laquelle Locke donna " une représentation systématique " que " Hume a parachevée "-, formant le régime normal et presque unique de la pensée anglaise.

" C'est là assurément une philosophie très facile à comprendre et très triviale, à laquelle le mode de philosopher anglais tel qu'il existe aujourd'hui encore se rattache en entier. ... *Cet empirisme métaphysique est le mode d'examen, le mode de connaissance qui occupe le premier rang en Angleterre et plus généralement en Europe ; ... Faire dériver des expériences d'observations, c'est cela philosopher chez les Anglais.*"

La surdité anglaise aux idéaux universalistes des Jacobins n'a pas d'autre raison d'être originaire que cette préconception métaphysique qui informe toute pratique humaine et qui rend compte de la spécificité du droit politique anglais, basé sur une jurisprudence factuelle, en regard du droit français, fondé sur des principes abstraits généraux.

" Dans leurs constitutions politiques, les Français sont partis d'abstractions, de pensées universelles, qui sont l'« élément » négatif par rapport à la réalité effective ; à l'opposé, les Anglais ont pris leur point de départ dans la réalité effective concrète, dans l'édifice informe de leur constitution ; leurs écrivains non plus ne se sont pas élevés à des principes universels."¹⁴

Quant à la certitude anglaise de posséder d'ores et déjà le vrai et juste droit, qui motive pour partie le soutien britannique à la Contre-révolution, elle trahit, outre l'isolement et l'orgueil naturels de cette nation, son conservatisme, passéisme ou traditionalisme, à mille lieues de la constance, de la persévérance ou du sens légitime de la tradition qu'y prisait Voltaire.

" La nation anglaise a approuvé sans doute la libération de la France, mais elle était, avec fierté, sûre de sa propre constitution et de sa liberté, et au lieu d'imiter l'étranger, elle a, contre lui conservé son attitude hostile accoutumée et fut bientôt engagée dans une guerre populaire contre la France."

Ces traits de caractère, eux bien constants, qui frisent souvent le mépris pour tout changement et tout ce qui vient de l'étranger, contrecarrent ou freinent toute évolution réelle de la « liberté » des Anglais et condamnent celle-ci et les débats autour d'elle à n'être que de pure forme. Ils consonnent du reste entièrement avec leur manque d'esprit spéculatif.

¹⁴ *H.Ph.* VI pp. 1556 ; 1265 ; 1515 ; 1677 ; 1552 et 1718–1719 ; cf. égal. *Introd.* p. 125 et *D.Ph.O.P.* pp. 138 et 150

" D'une manière générale, l'orgueil national retient les Anglais d'étudier et de connaître les progrès accomplis par d'autres nations dans le perfectionnement des institutions juridiques ; toute la pompe et le bruit qui entourent la liberté formelle consistant à débattre des affaires de l'État au Parlement et dans les assemblées de toutes classes et conditions et, dans le premier cas, à en décider, ainsi que l'habilitation inconditionnée qui s'y rattache, tout cela empêche ou du moins ne l'incite guère à approfondir l'essence du gouvernement et de la confection des lois dans le calme de la réflexion (il existe peu de nations européennes où règne une facilité de raisonnement aussi brillante dans le sens de leurs préjugés et aussi peu de profondeur dans les principes). La richesse et la gloire rendent superflu le retour aux fondements des droits existants, ce à quoi la misère extérieure et le besoin de la raison qui par là s'éveille poussent les peuples qui en ressentent l'oppression."

Voilà à quoi se résume en définitive la fameuse « originalité » (singularisme) britannique, au particularisme (subjectivisme) ou à la vanité, somme toute banale, du singulier, soit à "l'idiotie" dans l'acception strictement étymologique de ce terme : " dans cette nation, l'être endurci dans la particularité subjective est si prédominant (...) Il n'y a pas de peuple qui soit plus original en ce sens que les Anglais. (...) En Angleterre où beaucoup de bizarreries ont cours ".

Etoùsenichelemieuxceparticularismesinon dans son *droit civil* et/ou "les droits coutumiers", pas même écrits ou rassemblés dans "un véritable code", puisqu'ils s'appuient sur les précédents ou l'usage particulier variant selon les régions ; d'où sa "monstrueuse confusion" ?

" On sait que le droit national de l'Angleterre ou « *common law* » est contenu dans des *statuts* (lois formelles) et dans une *loi non écrite* ; cette loi non écrite est d'ailleurs écrite comme les autres et on ne peut en acquérir la connaissance que par la lecture (des nombreux in-quarto qu'elle remplit)."¹⁵

Il est non moins repérable dans son *droit politique* dont le morcellement réduit la fonction de l'État à celle d'un organe administratif chargé d'arbitrer les conflits ou différends éventuels entre les diverses communautés ou entre les familles (groupes) spirituelles et de veiller à ce que les droits communautaires et les mœurs de chacune soient préservés.

" La constitution d'Angleterre n'est composée que de droits particuliers et de privilèges particuliers ; le gouvernement est essentiellement administratif, c'est-à-dire qu'il veille aux intérêts de tous les états et de toutes les classes particulières ; ces églises, communes, comtés, sociétés, s'occupent d'eux-mêmes, en sorte que nulle part en fait le gouvernement a moins à faire qu'en Angleterre."

Rien de plus éloigné assurément de l'organisation juridique de la France qui entend autrement la notion de liberté, la corrélant d'emblée, avec la centralisation ou l'universalisation, et cela vaut, fût-ce sur un mode différent, pour *L'Ancien Régime et la Révolution* (Tocqueville).

" C'est là surtout ce que les Anglais appellent leur liberté ; c'est le contraire de la centralisation administrative, comme on la trouve en France, où jusque dans le plus petit village le maire est nommé par le ministère ou ses fonctionnaires subalternes. Nulle part moins qu'en France on ne peut supporter de laisser faire quelque chose aux autres. Le ministère y cumule tout le pouvoir administratif auquel prétend à son tour la Chambre des Députés."

Pour despotique ou tyrannique que puisse paraître cette concentration française du pouvoir, elle a pour insigne mérite d'empêcher que l'intérêt particulier ne prenne le pas sur l'intérêt général, comme l'a parfaitement compris " Richelieu ... [qui] a supprimé les privilèges des grands "¹⁶.

¹⁵ « *Reformbill* » pp. 374-375 ; E. III. § 408 Add. ; *Esth.* Idée du Beau p. 369 - *Ph.D.* § 180 Add. et § 211 R. ; cf. égal. *Notices et Aphor.* 48. (1818-1831) et Kant, *Obs. sent. beau et sublime* p. 55 et *Anthrop.* pp. 156-158

¹⁶ *Ph.H.* p. 339

Et c'est justement le danger qui guette l'Administration du Royaume-Uni qui préfère sciemment celui-là, malgré cette menace, mais en pleine conformité avec l'idiosyncrasie de son âme. Rien d'étonnant encore une fois que ses citoyens aient fait preuve d'une telle antipathie à l'endroit de notre Révolution qui a poussé à son extrême l'abstraction juridique, via l'hypercentralisation gouvernementale et la codification minutieuse du Droit.

" En Angleterre, au contraire, chaque commune, chaque groupe et association subalterne a sa tâche à accomplir. De cette manière l'intérêt général est concret ; et l'on y sait et l'on y veut l'intérêt particulier. Ces dispositions de l'intérêt particulier n'admettent aucunement un système général. C'est pourquoi des principes abstraits et généraux ne disent rien aux Anglais et sonnent creux à leurs oreilles."

Cette dernière s'exprime singulièrement et universellement en son texte emblématique, la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* –mais certains de ses articles, amendés il est vrai, n'ont-ils pas été adoptés par les autres dans la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* votée à Paris par l'*Assemblée générale des Nations unies* en 1948 ?

Or, en laissant libre cours aux intérêts particuliers, on court le grave risque de voir les droits ou libertés déchoir au rang de licences, prérogatives ou privilèges octroyés aux uns, au détriment des autres, et la loi de la liberté à celui de la domination de la force ou de l'habileté de ceux qui disposent de plus de moyens de faire valoir leurs propres intérêts. Les Anglais ne sont-ils pas tombés précisément dans ce piège, eux qui ont maintenu jusqu'à nos jours des droits féodaux, dont la *Magna Charta*, une *Chambre des Lords* ou des Pairs et la Monarchie qui, bien que symbolique, grève lourdement le budget de l'Etat, payé lui par tous, sans parler du fossé séparant les riches et les pauvres.

" Ces intérêts particuliers ont leurs droits positifs qui ont leur origine dans les temps anciens de la féodalité et se sont conservés en Angleterre plus que dans tout autre pays. Ils joignent à la plus grande inconséquence la plus grande injustice, et nulle part il n'existe moins d'institutions de liberté réelle que précisément en Angleterre." Curieuse liberté et étrange libéralisme anglais décidément, qui s'avère plutôt le règne des « aristocrates », soit des puissants ou des fortunés.

" Ainsi l'Angleterre est le pays de la particularité. Le gouvernement est aux mains des aristocrates. Le droit est en Angleterre institué de la pire des façons et n'est là que pour les riches et non pour les pauvres."¹⁷ Autant dire que l'on se trouve en présence d'une aristocratie, oligarchie ou ploutocratie et conclure au retard idéologique anglais.

Dût l'orgueil britannique en souffrir, il convient en effet de noter l'extraordinaire anachronisme de certaines pratiques légales, d'aucunes encore en vigueur, en ce pays.

" En fait de droit privé, de liberté de la propriété on y est incroyablement en retard : il suffit de penser aux majorats, alors qu'on achète ou procure aux cadets des emplois d'officiers ou d'ecclésiastiques."

Arc-boutée sur sa tradition ancestrale, la nation anglaise éprouve les pires difficultés à se « moderniser » ou se réformer, si ce n'est dans le sens de sa pente libérale naturelle, et à profiter des acquis ou des conquêtes des autres nations européennes, ses voisines. Son refus contemporain de maintes lois européennes et son rejet obstiné d'une intégration davantage prononcée à L'Union de l'Europe puise là sa racine.

¹⁷ *Ph.H.* p. 906 (éd. Lasson)

Elle aura beau néanmoins se contorsionner et revendiquer sa spécificité ou ses valeurs «supérieures», voire se réclamer de ses admirateurs continentaux, tels Montesquieu ou Voltaire, elle ne saurait cacher indéfiniment leur caractère « réactionnaire » ou rétrograde.

" Ainsi que, de l'Angleterre, dont la constitution est regardée comme la plus libre pour cette raison que les personnes privées participent de façon prépondérante aux affaires de l'État, l'expérience montre que ce pays, en matière de législation civile et pénale, de droit et de liberté de la propriété, d'institutions en faveur de l'art et de la science, etc., est le plus en retard sur les autres États cultivés d'Europe, et que la liberté objective, c'est-à-dire le droit rationnel, y est bien plutôt, sacrifiée à la liberté formelle et à l'intérêt privé particulier (et cela, jusque dans les institutions et possessions qui doivent être consacrées à la religion)."¹⁸

Et les thuriféraires passés¹⁹ ou actuels pourront bien persister à entonner des hymnes en l'honneur du modèle « anglo-saxon », ils ne parviendront jamais à escamoter totalement sa face sombre (cynique).

Si on complète celle-ci par la recension des leviers d'action ou des sentiments qu'autorise un tel système, la mauvaise foi, la corruption et la vénalité, il deviendra quasi impossible d'endosser la robe d'avocat inconditionnel du spécimen politique d'Outre-manche, comme cela est pourtant de mode chez moult intellectuels.

" Le parlement gouverne, encore que les Anglais ne veuillent pas l'admettre. Or il faut remarquer qu'ici se produit ce qu'en tout temps l'on a pris pour la période de décomposition d'un peuple républicain ; à savoir que les mandats parlementaires s'obtiennent par corruption. Mais ceci aussi chez eux s'appelle liberté, que l'on puisse vendre sa voix et s'acheter un siège au parlement."

Quand bien même on démontrerait que ces maux ou vices sont consubstantiels à la nature humaine et inhérents à toutes les démocraties, nulle part cependant ils n'osent se parer, comme là-bas, du nom de liberté ou de vertu.

Il est permis de les considérer comme un pis-aller incontournable, en l'absence d'une éducation ou formation suffisante des masses, pour asseoir le bon fonctionnement d'un gouvernement qui requiert des compétences point données de naissance à tous ni obtenues par chacun au cours de sa vie.

" Cependant cette situation parfaitement inconséquente et corrompue offre cet avantage qu'elle fonde la possibilité d'un gouvernement, c'est-à-dire, une majorité d'hommes dans le parlement qui sont des hommes d'État, qui dès leur jeunesse se sont consacrés aux affaires de l'État, y ont travaillé et vécu. La nation a aussi le bon sens et la sagesse de reconnaître qu'il doit y avoir un gouvernement et de donner pour cette raison sa confiance à un groupe d'hommes qui en ont l'expérience ; car le sens de la particularité reconnaît aussi la particularité générale des connaissances, de l'expérience, de la pratique que possède l'aristocratie qui se consacre exclusivement à ce genre d'intérêt."

Encore doit-on s'assurer que les dites compétences soient réelles, non seulement du point de vue technique, mais fondamentalement du point de vue politique, c'est-à-dire que "le genre d'intérêt" qu'elles supposent, renvoie effectivement au sens des " affaires de l'État " et non à celui de ses propres intérêts individuels ou de classe, ce qui est loin d'être évident en Grande-Bretagne, vu la confusion qui y règne entre les dirigeants et les possédants.

¹⁸ E. III. § 544 R.

¹⁹ Vide B. Constant, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation* et *De la liberté de la presse*

En outre, chose encore plus improbable sur cette île, à cause de sa structure inégalitaire figée et son individualisme forcené, il faut veiller à ce que cette situation ne perdure, et pour cela promouvoir une instruction laïque et républicaine obligatoire, sous l'égide d'un Ministère de l'Éducation nationale, voire des Écoles nationales d'administration, ouvertes à chaque citoyen en âge de les fréquenter, afin qu'à terme tous accèdent au «pouvoir». Car, quelle que soit l'abstraction ou la nature utopique du principe *démo*-cratique, il demeure l'Idéal, non uniquement visé, mais implicitement inscrit dans " toutes les constitutions et toutes les chartes ", y compris anglaise donc, dès lors que celles-ci se composent de lois, id est des « conventions » écrites, qui reposent par définition sur la reconnaissance universelle et s'adressent indistinctement à tous les êtres susceptibles des les comprendre (entendre). Il y a toutefois peu de chances pour que les Anglais explicitent une telle exigence (norme) et tendent à son effectuation concrète, tant leur mentalité et/ou législation positive y répugnent.

" Ceci est tout à fait opposé à l'esprit des principes et de l'abstraction que chacun peut s'approprier immédiatement et qui se trouvent d'ailleurs dans toutes les constitutions et toutes les chartes."

Certes, et nonobstant leur « entêtement », ils ne vivront pas sempiternellement dans la contradiction entre ce que le Droit et la Loi postulent et ce que les lois affirment, pas plus que dans ce qui la fonde, l'accaparement du pouvoir par une caste, comme l'a pressenti le Professeur de Berlin dans son article *A propos du « Reformbill » anglais*.

" L'Angleterre est restée d'une manière aussi frappante en retrait des autres États civilisés d'Europe concernant les véritables institutions juridiques pour la simple raison que le pouvoir gouvernemental s'y trouve entre les mains de ceux qui possèdent de multiples privilèges contradictoires avec un droit public rationnel et une législation authentique."

La logique historique ou humaine qui transcende les personnes et les nations, l'interdit et le contraste excessif entre les riches et les pauvres mine le corps social.

Mus par celle-là, ils finiront fatalement par s'atteler à la tâche de résolution de ces contrariétés, comme ils l'ont déjà tenté, avec le *Reformbill*, projet de modification d'une loi électorale fort désuète.

" Le contraste, à l'intérieur de l'Angleterre, entre une richesse immense et une pauvreté accablante est évidemment énorme ; mais le contraste est aussi grand et même plus grand encore entre les privilèges de son aristocratie et, d'une manière générale, les institutions de son droit positif d'une part et, d'autre part, les rapports juridiques et les lois, tels qu'ils ont été formés dans les États civilisés du continent ainsi que les principes qui, dans la mesure où ils sont fondés sur la raison universelle, ne peuvent pas demeurer toujours aussi étrangers à l'esprit anglais que jusqu'à présent."

Mais étant donné l'énormité du contraste, et en conséquence du labour qui les attend, et en raison de la modération et du " sens pratique, c'est-à-dire tourné vers la subsistance, le profit, la richesse, que l'on attribue au peuple britannique ", il n'est guère à craindre que ce dernier produise au bout du compte " au lieu d'une Réforme, une Révolution "²⁰. Aussi on évitera de se poser la question :

" La question est de savoir dans quelle mesure la Réforme actuellement proposée, exécutée avec conséquence, permet encore la possibilité d'un gouvernement.

²⁰ « *Reformbill* » pp. 361 ; 389 ; 378-379 et 395

Dans le cas présent elle relève davantage d'un questionnement rhétorique que d'une authentique problématique historico-politique.

En effet les faiblesses des lois anglaises n'ont pas entravé le développement d'une économie compétitive et riche, basée sur l'industrie – n'est-elle pas la patrie de la Révolution industrielle ? – et le commerce mondial, la constitution d'un vaste empire, dont subsistent des vestiges avec le *Commonwealth* et la création des États-Unis d'Amérique par les *Pères pèlerins* du *Mayflower* en 1620, toutes choses dont les Anglais tirent une gloire légitime.

" Les peuples sont ce que sont leurs actions. Tout Anglais dira : nous sommes ceux dont les vaisseaux parcourent l'océan, qui détiennent le commerce mondial, auxquels appartiennent les Indes et leurs richesses, qui possèdent un parlement, des jurys, etc."²¹

Le Royaume-Uni a joué un rôle historique de premier plan, accomplissant une sorte de mission civilisatrice et pacificatrice, le commerce matériel se nouant au « commerce » général entre les hommes et remplaçant les rapports de rapt ou de violence, par des relations verbales contractuelles. Point d'endroit du globe qui ne porte leur marque et leur langue est même devenue, ne serait-ce que par l'intermédiaire de leurs cousins américains, une langue universelle.

" L'existence matérielle de l'Angleterre est fondée sur le commerce et l'industrie, et les Anglais se sont chargés de cette grande fonction d'être sur toute la terre les missionnaires de la civilisation, car leur esprit commercial les pousse à fouiller toutes les mers et tous les pays, à nouer des relations avec les peuples barbares, à éveiller en eux des besoins et de l'industrie et surtout à établir chez eux les conditions du commerce, à savoir la cessation des violences, le respect de la propriété et l'hospitalité."

En dépit de sa virulente critique du capitalisme dans *Le Capital*, Marx lui-même, qui interprète l'Angleterre du XIX^e comme le modèle classique le plus achevé de la production capitaliste, y décrypte le destin de l'humanité dans son ensemble.

" L'Angleterre est le lieu classique de cette production. ... Le pays le plus développé industriellement ne fait que montrer à ceux qui le suivent sur l'échelle industrielle l'image de leur propre avenir. (...) C'est en Angleterre que toujours se produit le procès initial ; elle est le démiurge du Cosmos bourgeois."

Et il accordera à deux penseurs anglais avec lesquels il dispute en permanence, Smith et Ricardo, la paternité de la science économique.

" Avec A. Smith, l'économie politique était devenue un tout complet et avait en quelque sorte, délimité son terrain. (...) Ricardo, ... l'économiste le plus distingué de notre siècle "²².

Quant à Tocqueville il dédouanera la Grande Bretagne de l'imperfection de ses lois, au nom de sa prospérité économique.

" Rien de plus superficiel que d'attribuer la grandeur et la puissance d'un peuple au seul mécanisme de ses lois ; car en cette matière, c'est moins la perfection de l'instrument que la force des moteurs qui fait le produit. Voyez l'Angleterre : combien aujourd'hui encore ses lois administratives paraissent-elles plus compliquées, plus diverses, plus irrégulières que les autres ! Y a-t-il pourtant un seul pays en Europe où la fortune publique soit plus grande, la propriété particulière plus étendue, plus sûre et plus variée, la société plus solide et plus riche ? Cela ne vient pas de la bonté de telles lois en particulier, mais de l'esprit qui anime la législation anglaise tout entière. L'imperfection de certains organes n'empêche rien, parce que la vie est puissante."²³

²¹ Ph.H. Introd. p. 63 ; cf. égal. Kant, *Anthrop.* p.156

²² *Op. cit.* Préf. 1^{ère} éd. all^{de} p. 18 – *Luttes de classes en France* IV p. 123 (Éds. sociales) et *Histoire doctrines écon.* III. Ricardo I (Molitor) – *Discours libre-échange* p. 146 (Pléiade)

²³ *L'Ancien Régime et la Révolution* III. IV.

Reste que l'économien est que l'économie, production et échange de biens matériels particuliers, qui en tant que telle ne compense point les défauts du politique normé lui par l'universel, ses propres tares, soulignées inlassablement et vigoureusement par le « communiste » Marx, exploitation de l'homme par l'homme et inégale distribution des richesses, en étant tributaires. Qui plus est, et comme le remarque ailleurs judicieusement Hegel, la réussite économique des Anglais correspond admirablement à leur *ethos* ou *psyché*, engluée dans la particularité.

" Assurément, l'Anglais est fier de l'honneur et de la liberté de sa nation en son ensemble ; mais sa fierté nationale a surtout pour base la conscience que, en Angleterre, l'individu peut fixer et réaliser sa particularité. Avec cette opiniâtreté de l'individualité, certes poussé vers l'universel, mais dans sa relation à l'universel, tenant ferme à elle-même, est lié le penchant bien en évidence des Anglais pour le commerce."²⁴

Elle ne rivalise aucunement avec les valeurs éthiques.

Mieux, elle traduit leur *métaphysique* ou, si l'on préfère, leur absence de *philosophie* - " John Locke, qui dans la philosophie britannique est l'analogue de Platon " (Whitehead²⁵)-, à laquelle ils ont substitué "*unphilosopher pratique*" / physique (Newton, Maxwell, Dirac, Darwin) ou un « philosophe » exclusivement pragmatique / utilitariste (Smith, Ricardo, Mill), soit une philosophie très précisément adaptée aux préoccupations des " boutiquiers ".

" Ils [les Anglais] semblent en effet constituer en Europe le peuple qui, limité à l'entendement de la réalité effective, est destiné, comme les boutiquiers et les artisans dans l'État, à être toujours plongé dans la matière et avoir pour objet la réalité effective et non la raison."

Celle-ci frôle souvent la banalité ou la platitude la plus insipide, digne d'une conversation de bistro (comptoir) ou des débats électoraux ou parlementaires ordinaires dans n'importe quel pays. Une société qui se complait dans une telle vulgarité ne doit pas être citée en exemple, encore moins être invoquée comme un « paradigme » du vivre en collectivité, quels que soient ses immenses mérites historiques incontestables.

" Quoi qu'elle fasse ou dise, l'Angleterre est matérialiste, à son insu peut-être." (Balzac)²⁶

Sans avoir pour but premier d'instruire un procès intégralement à charge contre l'Angleterre, il nous a paru opportun de rectifier son image auprès d'un large public et d'une élite culturelle ou médiatique, d'autant plus portée à s'exalter pour des causes captieuses ou fallacieuses, qu'elles répondent à son intérêt, conserver son autorité « morale », politique, voire matérielle. Or " la liberté anglaise " forme justement un instrument de domination de prédilection, elle qui n'a cessé, nous l'avons vu, de protéger les avantages ou " les privilèges " d'une caste. Telle est en définitive La vérité du Libéralisme que nuls atours ne masqueront perpétuellement, car si ces derniers ont bien pu induire en erreur le superficiel Voltaire et ultérieurement Taine²⁷, ils n'auront su tromper un véritable philosophe, comme le prouve l'analyse de l'*Angleterre* par le spéculatif Hegel, que nous nous sommes simplement contenté de « commenter » et qu'il appartient à l'Histoire de confirmer dans le détail – mais ne l'a-t-elle pas déjà amplement et fréquemment vérifié, hier comme aujourd'hui ?

J. Brafman

²⁴ E. III. § 394 Add.

²⁵ *Procès et Réalité* II. I. VII.

²⁶ Hegel, *H.Ph.* VI pp. 1553 ; 1265 (cf. supra p. 9 n. 14) et Balzac, *Le Lys dans la vallée* III.

²⁷ Vide *Histoire de la Littérature anglaise* et *Les Origines de la France contemporaine*